

Les femmes et la Société des nations

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **8 (1920)**

Heft 91

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-255815>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'exemple de Zermatt suffit pour réfuter cette théorie absurde. Cette belle station est visitée par de nombreuses familles aisées et honnêtes, attirées par la beauté du pays. Ce lieu de villégiature a acquis un incroyable degré de développement et de réputation mondiale sans avoir eu recours à une maison de jeu.

Si le contre-projet venait à être adopté, nous verrions bientôt surgir dans toutes nos stations d'étrangers des maisons de jeu. Ces stations deviendraient le lieu de rendez-vous des croupiers et de personnages douteux ; car la soif de gagner de l'argent sans travailler, le milieu interlope qu'elles créent, tout cela imprime aux maisons de jeux un cachet d'ignominie.

N'oublions pas les manifestations extérieures des maisons de jeu. De même que le négociant a son enseigne, de même qu'il cherche à attirer le client, ainsi les directeurs des maisons de jeu ont leurs spadassins et leurs belles de nuit. Tous ces courtiers des maisons de jeu logent dans les grands hôtels et sont chargés de recruter les clients.

Nous considérons les jeux de hasard comme immoraux et contraires aux bonnes mœurs. Mais nous ne croyons pas que là soit la véritable base de la légitimité de leur suppression.

En effet, il y a un côté économique et social à examiner : il n'y a qu'une seule manière honnête de gagner sa vie : c'est par le travail. Alors que des milliers d'hommes courbés sur la terre l'arrosent de leurs sueurs, que d'autres remplissent les usines, faut-il laisser les directeurs et croupiers vivre de l'oisiveté à côté du travail ? Faut-il les laisser jouir et consommer alors que tant d'honnêtes gens vivent de privations ? De plus, les directeurs des maisons de jeu opèrent avec cynisme le trafic des consciences : ils prodiguent des places, de l'argent et même des décorations. Au point de vue financier nous assistons aujourd'hui à un spectacle qui fait peur.

Une maison de jeu légitimée et tolérée par l'Etat est une perpétuelle séduction pour ceux qui croient pouvoir gagner sans travailler. Il est bien difficile de résister à la passion du jeu. Il y a là des entraînements terribles, beaucoup de personnes, même de condition modeste, ne comprennent pas que c'est fatalement la ruine qui attend les joueurs. On entrevoit facilement les entraînements : si l'on gagne, on espère gagner encore, on continue à jouer et on perd des sommes considérables. L'aisance doit être le fruit du travail et non le produit des jeux de hasard.

Il n'y a de légitime en législation que ce qui est consacré par la conscience publique. Le contre-projet de l'Assemblée fédérale n'est certes pas le reflet de la conscience publique. C'est le reflet de la conscience des directeurs des maisons de jeu, de leurs croupiers et de leurs courtiers.

Ces lignes démontrent suffisamment que le projet des initiateurs constitue un réel progrès sur le contre-projet de l'Assemblée fédérale. Il est désirable de voir bientôt l'œuvre des initiateurs sanctionnée par le peuple. Ce sera la plus éloquente des réponses à ceux qui croient à tort que les maisons de jeu sont le palladium de l'industrie hôtelière.

P. A.

VARIÉTÉ

Féminisme artistique

Le public de Genève et de Lausanne a eu l'occasion d'applaudir par deux fois à une tentative littéraire très nouvelle et très originale. Au lieu d'entendre, comme toujours, une docte leçon sur la Renaissance ou le XVIII^{me} siècle, il s'est laissé transporter directement à ces époques par les évocations scéniques de M^{lle} Halka Dukraïne.

C'est vraiment une chose délicieuse que d'écouter une jolie M^{me} de Soubise nous raconter, sa broderie à la main, tout ce qui

se passe à la cour de Ferrare, nous parler de ses amis, la duchesse Renée, de l'Arioste, Clément Marot, nous dire son admiration pour Dante, nous faire ses confidences et nous laisser croire, pendant toute une soirée, que nous vivons nous-même en ce temps charmant où l'on avait encore le loisir de s'entretenir d'art et de poésie sans jamais être interrompu par un coup de téléphone.

M^{lle} Halka Dukraïne a fait ce miracle et ses « évocations » devraient être saluées par ceux qui aiment nos écoles comme les plus efficaces leçons de littérature qui aient été faites depuis Sarcey. Les classes supérieures de jeunes filles devraient avoir l'occasion d'assister à ces manifestations si riches en révélations décisives. Ce serait le moyen pour beaucoup de saisir le caractère profond de toute une époque par son côté vivant. En effet, c'est la vie même que M^{lle} Halka Dukraïne a su rendre avec tant de grâce.

Mais il y a chez elle plus qu'une interprète du grand art¹ ; il y a l'écrivain et le poète. Il y a même le penseur féministe. Car cette jeune fille, d'allure si modeste et si naturelle, qui étudiait hier encore sur les bancs de l'Université de Genève, a beaucoup réfléchi sur le sort de son sexe et à sa tâche. Née en Ukraine, de parents polonais, elle a fouillé avec son père l'histoire de son pays et publié un remarquable ouvrage sur la femme polonaise à travers les siècles.² Elle nous la montre sauvant le foyer, administrant les terres, organisant les écoles, pendant que les maris faisaient la guerre.

Une conférence imprimée, *La mission de la femme slave*, nous révèle mieux encore sa pensée personnelle. J'y ai relevé trois passages qui m'ont frappé :

« Après la paix politique, il faudra faire la paix morale, comme la plus sûre garantie du bonheur humain... »

« Les révolutions se font en quelques jours, dans la rue, par les hommes, l'évolution d'un peuple se fait pendant des siècles, au foyer, par les femmes... »

« Nous ne demandons ici qu'une chose relative aux droits de la femme, une loi, une seule : Que les mères soient représentées dans les assemblées qui possèdent le droit de paix et de guerre. »

La jeune fille qui a écrit ces lignes a devant elle un grand avenir en Pologne, où elle contribuera sans doute à répandre la culture française. Nous sommes heureux de la saluer comme une amie sincère et convaincue de l'égalité des droits entre les sexes et de la grande mission sociale de la femme.

EDMOND PRIVAT.

Les Femmes et la Société des Nations

Au cours des débats qui se sont heureusement terminés par un vote en faveur de l'adhésion de la Suisse à la Société des Nations, les Chambres fédérales ont reçu la lettre ci-après, faisant suite à d'autres lettres analogues de Sociétés féminines.

Genève, février 1920.

Monsieur le Président,

Messieurs les Membres de la Haute Assemblée fédérale,

L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, réunie à Bâle en assemblée générale, les 11 et 12 octobre dernier, a par un vote unanime, chargé son Comité d'exprimer aux représentants de notre peuple le regret qu'éprouvent les femmes suisses de ne pouvoir prendre part au vote populaire qui décidera de l'entrée de notre pays dans la Ligue des Nations. La grande question qui va être posée aux électeurs ne saurait laisser indifférent aucun cœur de femme suisse.

Dans la plupart des pays qui nous entourent, les femmes, tout comme les hommes, seront appelées à se prononcer sur cette question importante entre toutes, puisque d'elle dépend l'avenir de la patrie.

Le Pacte de la Ligue des Nations prévoit d'ailleurs que, dans les votations populaires qui décideront du sort d'un Etat, les femmes comme les hommes seront appelées à se prononcer.

Nous saisissons cette occasion, Monsieur le Président, Messieurs les Membres de l'Assemblée fédérale, pour vous recommander à nouveau très chaudement les vœux qu'exprimait notre lettre du mois de mars dernier au sujet des motions Scherrer-Fullemann, Greulich et Götts-

¹ Sortie première du Conservatoire de Paris, M^{lle} Dukraïne a joué avec éclat *Phèdre* et *Chimène*.

² *La Femme polonaise*, esquisse historique ; Perrin et Cie, Paris, 4 fr.

heim, motions au sujet desquelles vous serez appelés, dans un avenir prochain, à délibérer.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs les Membres de la Haute Assemblée fédérale, l'expression de notre respectueuse considération.

Pour l'Alliance de Sociétés féminines suisses :

La Présidente: P. CHAPONNIÈRE-CHAIX.

La Secrétaire: A. DU PASQUIER.

* * *

D'autre part, le Comité genevois pour l'entrée de la Suisse dans la Ligue des Nations — Comité qui a fait appel à la collaboration des Sociétés féminines — nous adresse un appel dont nous reproduisons le passage suivant :

« Les peuples ont trop souffert et souffriront trop encore de l'horrible guerre et de ses suites, pour ne pas appeler de leurs vœux un ordre international nouveau qui les préserve du retour de calamités semblables, si ce n'est pires encore. Celui que les Puissances alliées leur offrent, qui aurait été traité de chimère, il y a six ans, n'est sans doute pas parfait. Mais il constitue en lui-même un progrès réalisable et considérable, et il ouvre la porte aux réformes définitives et aux grands espoirs.

« Comment la Suisse, qui a éprouvé à l'intérieur de ses frontières les bienfaits de la société de nations qu'elle est elle-même, pourrait-elle rester à l'écart? Comment pourrait-elle refuser sa pierre au noble édifice dont les fondements sont déjà jetés? Que serait sa situation morale et matérielle si elle s'y refusait, ou même simplement si elle n'acceptait pas avec enthousiasme le rôle qu'elle est appelée à jouer? »

« Et, demanderons-nous encore, comment Genève pourrait-elle hésiter un seul instant à témoigner de ses sentiments par un vote affirmatif compact? Elle a été un des berceaux et un des phares de la liberté moderne et de la concorde internationale, à tel point que son nom s'est associé tout naturellement, dans l'esprit des fondateurs de la Société des Nations, à celui de cette société elle-même. Chaque Genevois doit se pénétrer, en présence de la votation fédérale prochaine, du sentiment de sa responsabilité spéciale à l'égard du passé et à l'égard de l'avenir. »

UNE VIE ET UN EXEMPLE ¹

Susan-B. ANTHONY (1820-1906)

(Suite.)

Car la question d'argent a compté, elle aussi, dans la vie de Susan Anthony. Non pas à la fin de sa carrière, où elle vécut, dans les intervalles de ses innombrables voyages, d'une vie aisée et facile, dans la confortable et charmante maison que possédait sa sœur Mary à Rochester; mais au début, en pleine lutte, le fait d'être sans aucune fortune personnelle a terriblement compliqué ses campagnes. Que de fois, avant de partir pour une tournée lointaine de conférences de propagande, allait-elle toute seule et courageusement à la recherche d'annonces, à faire imprimer au revers des tracts qu'elle distribuerait, pour payer ainsi leur impression! Aucune démarche de ce genre ne l'effrayait puisque c'était pour la Cause. Et tout l'argent qu'elle possédait, tous les cadeaux qu'elle recevait, tous les honoraires que lui rapportaient ses conférences... encore et toujours pour la Cause. Tout ce qu'elle demandait, durant ces campagnes que nous avons esquissées, c'était de couvrir ses frais, d'être pendant ces quelques mois simplement assurée du vivre et du couvert; mais combien de fois ne devait-elle pas déboursier de sa propre poche, et payer non seulement de ses forces et de sa santé, mais encore de son argent, l'œuvre entreprise! Le plus souvent, elle revenait de ces tournées avec des dettes derrière elle : elle empruntait alors à son père ou à ses sœurs de quoi les

payer, puis les remboursait eux-mêmes au fur et à mesure que ses rares gains le lui permettaient. Car les suffragistes américaines n'en étaient pas encore à la période des chèques inattendus de plusieurs milliers de dollars, des fonds créés, non seulement pour de larges dépenses de publicité, de conférences, etc., mais encore pour permettre aux travailleuses de la Cause de vivre sans souci matériel plusieurs années durant, période qu'a dépeinte Rev. Anna Shaw, dans ses *Mémoires* :

Un jour, à déjeuner, raconte-t-elle, Miss Thomas, directrice du grand Collège féminin de Bryn Mawr, me dit à brûle-pourpoint : « A propos, comment vous procurez-vous l'argent nécessaire pour mener à bien votre travail? — Quand je lui répondis que notre travail dépendait entièrement des contributions volontaires et des services de ceux qui voulaient bien les offrir gratuitement, Miss Thomas fut extrêmement surprise. Elle et Miss Garrett me posèrent un grand nombre de questions, et le résultat d'une longue discussion qu'elles eurent avec Miss Anthony fut qu'elles allaient créer un fonds de 60.000 dollars (300.000 fr.) à payer par cinq annuités de 12.000 dollars (60.000 fr.), dont une bonne partie serait affectée au traitement de nos travailleuses actives. Deux ans plus tard, ce fonds était entièrement souscrit, et trois ans après (1911), je recevais une lettre d'une femme que j'avais vue peut-être deux fois dans ma vie, qui me déclarait mettre à ma disposition une somme royale à utiliser comme je le voudrais pour l'avancement de la cause de l'émancipation féminine... »

Seulement, en 1911 comme en 1908, Susan Anthony n'était plus là pour se réjouir de ce concours puissant apporté à son travail; et si elle apprit, peu avant de mourir, le projet de Miss Thomas, sa carrière toute entière s'est bien plutôt déroulée en pleines difficultés matérielles. Difficultés plus dures à supporter pour la Cause que pour elle, et qu'elle ressentit surtout vivement à l'époque de son journal *la Révolution*.

Elle avait été vivement encouragée à la fondation de ce journal par George-Francis Train, un partisan généreux, enthousiaste, mais un brin excentrique, des droits de la femme d'abord, de ceux de l'Irlande ensuite, et qui, au cours d'un voyage en Europe, fut arrêté et passa une année en prison pour complicité dans un mouvement révolutionnaire des Fenians. Et d'ailleurs, sa participation financière tant qu'il put la maintenir, et sa collaboration à la direction du journal firent à celui-ci plus de tort que de bien. Non pas qu'il n'y eût rien à reprocher à George Train, mais il était un Républicain, et à ce moment (c'était en 1868, en pleine « heure du nègre ») où son parti abandonnait la cause des femmes, on ne voyait pas sans méfiance son nom figurer sur la couverture du journal. Et puis, on reprochait à *la Révolution* de ne pas être un organe uniquement féministe, mais de publier une partie financière, selon la convention qu'elle avait avec ses bailleurs de fonds, Train et David Melliss; et enfin, s'il faut tout dire, il y avait une certaine jalousie à son égard de la part de tout un groupement féministe, qui avait longtemps rêvé avoir son journal, et qui était désappointé que ce rêve se réalisât autrement qu'il l'eût désiré. C'est pourquoi la responsabilité en fut très lourde à supporter pour Susan et Mrs. Stanton qui en étaient les rédactrices en chef. Responsabilité morale d'abord, tant que Train put aider à fournir des fonds; responsabilité financière ensuite quand, à partir du 1^{er} mai 1869, il se retira complètement pour ne pas entraver le développement du journal. Mais, hélas! tous ceux qui avaient pris prétexte de sa présence pour ne pas soutenir *la Révolution*, n'accoururent pas en foule pressée d'abonnés, quand elle fut devenue un journal purement destiné à défendre les droits de la femme d'abord, ceux de l'humanité ensuite! et un an après, la nécessité de suspendre sa publication s'imposait impérieuse. Car bien que les services de Mrs. Stanton fussent complètement gratuits, et ceux de Susan

¹ Voir le *Mouvement Féministe* des 10 et 25 janvier et 10 et 25 février.